

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_076

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 09/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée, à savoir : entretien urgent des bâtiments communaux, entretien des espaces verts, et surcharge des tâches administratives,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Date de transmission de l'acte: 19/12/2025
Date de réception de l'AR: 19/12/2025
012-211202551-DE_2025_076-DE
A G E D I

DE_2025_076

le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide :

- le recrutement des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3-1-2° de la loi n°84-53 précitée.
- La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement.
- les crédits correspondants seront inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Maire



Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

OTCENAC

Date de transmission de l'acte: 19/12/2025
Date de réception de l'AR: 19/12/2025
012-211202551-DE_2025_076-DE
AGEDI

DE_2025_076